

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.059.B

**Construction et
réhabilitation des
canalisations et
ouvrages annexes
eaux usées, eaux
pluviales et eau
potable - Appel
d'offres**

LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 août 2020**

Secrétaire de séance : Marie-Henriette BEAUGENDRE

Membres présents :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Isabelle MOUFFLET

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE, Pascal MONIER

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.059.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

**CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES
EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET EAU POTABLE - APPEL D'OFFRES**

L'accord-cadre « Construction et réhabilitation des canalisations et ouvrages annexes eaux usées, eaux pluviales et eau potable » notifié en 2016 arrive à échéance le 2 janvier 2021.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière d'Eau Potable et Assainissement, Eaux Usées et Eaux Pluviales, GrandAngoulême souhaite lancer une nouvelle consultation pour la fourniture, la pose, la construction ou le remplacement :

- Des canalisations d'assainissement pour l'évacuation des eaux pluviales et usées, domestiques ou industrielles, ainsi que des ouvrages annexes et branchements particuliers
- Des canalisations d'eau potable, de branchements particuliers et ouvrages annexes, ainsi que la réfection provisoire des chaussées et trottoirs revêtus, la réfection définitive des chaussées non revêtues, accotements, équipements de voirie, trottoirs en béton ou pavés.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5, du code de la commande publique pour la construction et réhabilitation des canalisations et ouvrages annexes eaux usées, eaux pluviales et eau potable .

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande, sans engagement sur un montant minimum ni maximum en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'estimation annuelle est de 2 000 000 € HT

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2021 puis renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation ;

D'IMPUTER au Budget principal 2315 - 2315037 – 2315075 - Budget assainissement
2315 – 231508 - 231531 – 231533 - Budget eau potable 2315 – 231503.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 08 septembre 2020